

## **DU “TOO BIG TO FAIL” AU “TOO BIG TO BELIEVE” QUAND L’EMPRUNT TRACE SA VOIE DANS LA TERMINOLOGIE FRANÇAISE DE LA CRISE BUDGÉTAIRE AMÉRICAINE**

Andrée AFFEICH  
Lebanese American University (LAU)  
School of Arts & Sciences  
andree.affeich@lau.edu.lb

### **Abstract**

Through online economic texts published in 2013 by the French press following the American Congress failure to pass a budget for 2014, we examine how loan terms have made their way in the French terminology of the American budget crisis. Are loan terms replacing a French economic terminology in use? If so, what are the reasons? What are the functions of loan terms in the economic discourse? How do they figure in context? In short, a textual and sociolinguistic approach of loan terms appears through this present study.

### **Keywords**

Loan terms; Economic discourse; French terminology; American budget crisis; Textual approach; Sociolinguistic approach.

### **1. Introduction**

En linguistique, si l’emprunt a fait couler beaucoup d’encre, c’est parce que ce procédé présent de tout temps a accompagné l’histoire de la formation des langues. Si l’emprunt est attesté dans les langues, c’est avant tout grâce à ce rapport et à ce contact dont parle Louis Guilbert dans *La créativité lexicale*<sup>1</sup>, contact social, économique, politique, culturel et langagier mettant en rapport un système linguistique donné avec un autre et

---

<sup>1</sup> Voir L. Guilbert, 1975, p. 89.

faisant dialoguer une langue avec une autre, une culture avec une autre. Un petit voyage historique avec Louis Guilbert dans l'orbite du français contemporain, nous montre clairement ce mécanisme de contact dans ses multiples aspects. La France est sortie victorieuse de la Seconde Guerre mondiale après de longues années d'occupation de son territoire. Sous la direction du général Charles De Gaulle, elle s'est intégrée dans une grande coalition anti-hitlérienne comprenant, à l'ouest, les armées anglo-américaines et s'est procurée, pour ses forces armées, un matériel fabriqué en Angleterre et aux États-Unis. „*Elle a été exclue pendant cinq ans du mouvement essentiel de création scientifique et technique*”<sup>2</sup>. Après la libération du sol français, il y a eu un déferlement de produits américains, accompagné, chez les gens, d'une grande admiration du mode de vie américain:

*„[...] sur le plan international, on assistait rapidement à la rupture de la coalition anti-hitlérienne et à une politique d'intégration de notre pays dans une coalition dirigée par les Etats-Unis à la faveur du Plan Marshall, puis du Pacte Atlantique. Dans ce contexte, l'anglo-américain s'installait comme langue dominante dans tout l'Ouest de l'Europe. Ce rappel était nécessaire pour expliquer que les contacts de la langue française se sont établis essentiellement avec l'anglo-américain. Traiter des emprunts du français dans la période contemporaine, c'est essentiellement analyser le cheminement des américanisms dans notre langue”*<sup>3</sup>.

Ce contact avec la langue anglaise dans l'histoire du français contemporain ne cesse de se manifester dans divers secteurs, y compris le secteur économique, où les États-Unis continuent à assumer le rôle de superpuissance économique et financière et où n'importe quel choc ou échec économique de leur part „*pourrait non seulement gravement endommager les Etats-Unis mais également l'ensemble de l'économie mondiale*”<sup>4</sup>, selon la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) Christine Lagarde. Dans une optique textuelle et sociolinguistique, nous

---

<sup>2</sup> L. Guilbert, 1975, p. 90.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> Article figurant dans notre corpus et intitulé: „Etats-Unis: un éventuel défaut sur la dette inquiète plus que le shutdown”, [http://lexpansion.lexpress.fr/economie/video-etats-unis-un-eventuel-defaut-sur-la-dette-inquiete-plus-que-le-shutdown\\_404415.html?xtmc=obama&xtcr=15](http://lexpansion.lexpress.fr/economie/video-etats-unis-un-eventuel-defaut-sur-la-dette-inquiete-plus-que-le-shutdown_404415.html?xtmc=obama&xtcr=15) (publié le 03/10/2013).

examinons comment l'emprunt a tracé sa voie dans les textes économiques français publiés en ligne et qui ont largement abordé cette question.

## **2. Regard sur la paralysie budgétaire américaine**

Les États-Unis ont été confrontés à un déficit budgétaire énorme qui a dépassé les 1000 milliards de dollars au cours de l'exercice fiscal 2012, sous l'effet d'une hausse des dépenses par rapport aux recettes de l'État. Ce blocage budgétaire a forcé des centaines de milliers de fonctionnaires à rester chez eux pendant plusieurs semaines et a coûté quelques 24 milliards de dollars à l'économie du pays selon les estimations de l'agence Standard & Poor's<sup>5</sup>. En effet, l'État américain était en partie paralysé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 devant l'incapacité du Congrès à se mettre d'accord pour voter un budget pour l'année 2014 et devant la dette qui risquait d'atteindre le plafond fixé à 16 700 milliards de dollars le 17 octobre 2013. Aux États-Unis, il existe un seuil que la dette publique ne doit jamais dépasser. Autrement dit, si la dette franchit ce seuil, le Congrès doit approuver et valider un relèvement du plafond afin que le pays puisse continuer à honorer ses obligations financières et afin d'éviter tout défaut de paiement. Or, les négociations étaient incertaines en raison de la composition même du Congrès américain. La Chambre des représentants dominée par les républicains et les élus du mouvement populiste du Tea Party<sup>6</sup> s'opposait à la hausse du plafond de la dette et conditionnait tout compromis sur le budget de l'exercice 2014 à une clause supprimant les financements d'Obamacare<sup>7</sup>, système de santé qui permet aux Américains d'être assurés pour se soigner. Du côté des démocrates, il n'était pas question de toucher à cette réforme votée en 2010 et jugée conforme à la constitution par la Cour suprême en 2012. Le Congrès américain est parvenu le 16 octobre 2013 à un accord, relevant ainsi le plafond de la dette et mettant fin au *shutdown* qui a paralysé l'État fédéral pendant plus de deux semaines.

---

<sup>5</sup> Agence de notation financière basée aux États-Unis.

<sup>6</sup> Le Tea Party est un mouvement politique hétéroclite aux États-Unis, contestataire, de type libertarien qui s'oppose à l'État fédéral et ses impôts. L'acronyme TEA signifie „Taxed Enough Already” (déjà suffisamment imposés), [http://fr.wikipedia.org/wiki/Tea\\_Party\\_%28mouvement\\_politique%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/Tea_Party_%28mouvement_politique%29).

<sup>7</sup> Terme forgé à partir du nom du président américain Barack Obama et de la contraction du terme „health care” qui signifie „santé”.

### **3. Constitution et traitement du corpus**

Comme nous l'avons souligné dans notre introduction, les textes qui font l'objet de cette étude sont des textes économiques qui traitent de la question de la dette américaine et du budget fédéral. Le corpus que nous avons réuni est un petit corpus électronique se trouvant en ligne et comportant à peu près 100 articles en langue française qui datent du 1/2/2012, période durant laquelle on assistait à la montée en flèche de la dette américaine, au 17/10/2013, date qui marque la fin du *shutdown*. Dans la terminologie de la linguistique de corpus, et dans l'état où il se trouve, notre corpus peut être qualifié de corpus fermé, c'est-à-dire mis au point une fois pour toute, par opposition au corpus ouvert, c'est-à-dire susceptible d'être élargi et mis à jour et susceptible de recevoir régulièrement des données de tout genre, portant ainsi le nom de „réservoirs à corpus”<sup>8</sup> selon le terme utilisé par Benoît Habert ou encore „monitor corpus”<sup>9</sup> (corpus de suivi) selon le terme utilisé par John Sinclair dans son chapitre spécialement dédié à la constitution de corpus (Corpus creation). Le but étant de nous servir de cet échantillon ou de cette collection de données pour examiner l'emploi déterminé d'un vocabulaire spécialisé à une période déterminée et précise. Nous avons tenu à diversifier nos références, en d'autres termes nos sources et nos auteurs, mais en limitant la zone géographique à des textes provenant majoritairement de l'hexagone. Ceci dit, il est tout à fait possible d'envisager ultérieurement une plus grande ouverture de ce corpus à d'autres zones géographiques françaises ou francophones afin de confronter les résultats et de comparer les données.

Pour le traitement du corpus, nous avons traité manuellement les textes dans leur totalité et non pas en partie, en ayant à l'esprit l'idée de Lynne Bowker et Jennifer Pearson selon laquelle en choisissant des extraits de textes on risque d'abandonner des parties qui pourraient être extrêmement utiles et intéressantes pour notre étude<sup>10</sup>.

Nous dressons ci-dessous deux tableaux: le premier reprend brièvement les caractéristiques de notre corpus, et le second montre les noms des journaux, magazines, revues et blogs qui ont servi de point de départ à la présente étude.

---

<sup>8</sup> Voir B. Habert, 2000, p. 12.

<sup>9</sup> Voir J. Sinclair, 1991, p. 24 *sq.*

<sup>10</sup> Voir L. Bowker et J. Pearson, 2002, p. 45.

Tableau 1: *Quelques caractéristiques de notre corpus*

Nature	En l'état: corpus fermé mais susceptible d'être élargi
Nombre de texte	$\leq 100$
Support	Électronique / écrit (majoritaire) et oral
Domaine	Économique
Zone géographique	France (majoritaire) + Canada + Belgique + Suisse
Auteurs	Spécialistes, journalistes, journalistes économiques, non-spécifiés
Langue	Française
Nombre de sources	28
Type de sources	Journaux, magazines, revues, blogs, émissions
Date de publication	Du 01/02/2012 jusqu'au 17/10/2013

Tableau 2: *Le corpus*

<b>Sources</b>	<b>Représentation en pourcentage</b>
L'Expansion-L'Express	18
Le Monde	17.58
AFP	9.89
Le Figaro	6.59
Le Point	5.49
La Croix	5.49
La Tribune	4.39
Les Echos	4.39
La Presse (Canada)	3.29
La Dépêche	3.29
Le Soir (Belgique)	2.19
France 24	2.19
France 2 (Émissions)	2.19
Le Parisien	1.09
JOL Press	1.09

---

Blog Allain Jules <sup>11</sup>	1.09
RFI	1.09
ECOFIN (Suisse)	1.09
Blog de Paul Jorion <sup>12</sup>	1.09
EconomieMatin.fr	1.09
Magazine FORCES (Canada)	1.09
BFMTV	1.09
Forex.fr	1.09
YAHOO Actualités	1.09
JDN (Journal Du Net)	1.09
La Chronique AGORA	1.09
Le blog A Lupus	1.09
Témoignages (Journal)	1.09

#### **4. L'emprunt: définition et types**

L'auteur de *La créativité lexicale* divise l'emprunt en deux catégories: les emprunts dénotatifs et les emprunts connotatifs. Les dénotatifs sont

*„Les désignations de produits, de concepts qui ont été créés dans un pays étranger. L'introduction du terme étranger se fait alors avec la chose selon la formule du poète latin Horace: Res verba sequitur (les mots suivent les choses) [...]. Les emprunts dénotatifs proviennent le plus souvent de la langue d'un pays dominant économiquement et scientifiquement”<sup>13</sup>.*

Les connotatifs consistent en une certaine adaptation à la conception et au mode de vie d'une société donnée.

*„Ils sont le produit d'un mimétisme qui s'est développé en raison du prestige exercé par un type de société, qu'on pourrait appeler, selon une*

---

<sup>11</sup> Allain Jules est spécialiste en histoire médiévale. Il est aussi diplômé de l'IRIS, Institut des Relations Internationales et Stratégiques à Paris.

<sup>12</sup> Paul Jorion est docteur en sociologie et anthropologie sociale de l'Université Libre de Bruxelles. De 1998 à 2007, il a travaillé dans le milieu bancaire américain en tant que spécialiste de la formation des prix.

<sup>13</sup> L. Guilbert, 1975, p. 91.

*expression nouvelle, société de consommation dominée par le pouvoir de l'argent [...]*<sup>14</sup>.

Ces deux types d'emprunt semblent aboutir à la même conclusion qui est celle d'un „modèle” que tout le monde veut impérativement imiter, ce qui nous pousse à dire que les emprunts en terminologie sont à la fois des emprunts dénotatifs et connotatifs.

D'autres linguistes-terminologues parlent surtout „d'emprunt terminologique” et essaient de le différencier de „l'emprunt linguistique”. C'est le cas d'Allal Assal qui considère les emprunts terminologiques comme étant des xénoterms, c'est-à-dire des emprunts introduits à l'état brut dans la langue qui les accueille. Ils ne subissent aucune modification car leur intégration n'est, selon lui, qu'une intégration notionnelle.

*„L'intégration d'un xénoterme est foncièrement une intégration notionnelle limitée dans les contours de la terminologie emprunteuse. En dehors de cette terminologie, si le xénoterme passe dans la langue générale, son intégration dans le système linguistique dépendra de son aptitude à subir les modifications morphosyntaxiques et/ou sémantiques nécessaires à son installation durable en tant que signe linguistique [...]*<sup>15</sup>.

Ce point de vue reste cependant discutable dans la mesure où les données prouvent le contraire et où les unités terminologiques empruntées peuvent très souvent subir plusieurs modifications d'ordre grammatical, morphologique ou autres, et même donner lieu à la création de racines dans l'emprunt, comme c'est le cas par exemple de la terminologie arabe de l'informatique et des télécommunications<sup>16</sup>.

En français, le terme emprunt est employé avec deux sens différents:

1)- l'emprunt interne ou l'emprunt de la langue à elle-même. Ainsi, un vocabulaire de spécialité peut emprunter au vocabulaire général, et réciproquement, ou à un autre vocabulaire de spécialité.

2) l'emprunt externe ou l'emprunt de termes à une langue étrangère. Rostislav Kocourek appelle à restreindre la notion d'emprunt à cette catégorie d'emprunt externe:

*„Il est utile de restreindre l'emprunt aux expressions **allogènes** (empruntées à une langue prêteuse) qui sont suffisamment fréquentes en langue receveuse (emprunteuse, d'accueil) pour être considérées comme*

---

<sup>14</sup> L. Guilbert, 1975, p. 91.

<sup>15</sup> A. Assal, 1993, p. 10.

<sup>16</sup> Voir A. Afeich, 2010, pp. 177 sq.

*unités lexicales, c'est-à-dire comme faisant partie du système lexical. L'emprunt est donc une unité lexicale allogène*"<sup>17</sup>.

Nous entendons par emprunt, l'emprunt au sens (2), autrement dit l'emprunt par le français de termes étrangers, et non l'emprunt au sens (1) qui s'effectue à l'intérieur d'une même langue.

### **5. L'emprunt: néologie ou rupture ?**

À examiner la littérature sur l'emprunt, l'on peut voir qu'il existe des points de vue divergents qui d'une part placent l'emprunt dans le cadre de la création lexicale, et d'autre part le considèrent comme une atteinte au système linguistique d'une langue donnée. Mais loin d'entrer en détail dans les positions des uns et des autres concernant l'emprunt en général et ses effets et conséquences sur les langues, nous en ferons ci-dessous un bref survol, avant de nous lancer dans des observations qui mettent en exergue la place de l'emprunt dans la terminologie économique française de la crise budgétaire américaine.

Le linguiste arabisant André Roman explique la position qu'occupe l'emprunt vis-à-vis du système d'une langue et le compare à un bruit du monde transformé en une unité de langue. Il dit:

*„L'emprunt à une langue étrangère est tout à fait comparable à celui d'un bruit; le „mot” d'une autre langue est pour la langue emprunteuse un élément du monde à l'instar du bruit, même si le „mot” emprunté est, différemment, déjà un produit culturel*"<sup>18</sup>.

En revanche, selon d'autres points de vue, les emprunts participent au renouvellement et à l'enrichissement de la langue. Christian Touratier affirme que le latin médiéval est devenu une langue morte lorsqu'il a arrêté d'emprunter et de créer<sup>19</sup>. Quant à Alain Rey, il fait savoir qu'on appauvrit une langue en cherchant à l'épurer. Dans son ouvrage intitulé *L'amour du français. Contre les puristes et autres censeurs de la langue*, le lexicographe français brosse l'histoire de sa langue maternelle et mentionne les langues auxquelles le français a emprunté et qui ont enrichi son répertoire linguistique.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que l'emprunt pourrait constituer un moyen de création lexicale et contribuer à la formation de néologismes dans la mesure où il génère une famille et par là un champ lexical auquel il appartiendra. Sinon il restera libre, à l'état indépendant et isolé.

---

<sup>17</sup> R. Kocourek, 1991, p. 152.

<sup>18</sup> A. Roman, 1999, pp. 146-147.

<sup>19</sup> Voir C. Touratier, 1994, p. 15.

### **6. L'emprunt dans le discours économique français**

À la lumière des données recueillies, nous distinguons dans la présente étude entre „xénismes” et „emprunts”. Nous prenons le terme „xénisme” dans la même acception que celle de Louis Guilbert, à savoir, dans notre étude, essentiellement les noms des réformes en lien avec le système de santé, qui portent bien évidemment des connotations liées à la société américaine à l'intérieur de laquelle ils ont vu le jour. À noter que Louis Guilbert réserve le concept de „xénismes” aux termes étrangers qui sont introduits dans une langue donnée et qui dénotent un concept particulièrement propre à la langue étrangère. C'est le cas, dit-il, des „noms propres, patronymes qui désignent les hommes appartenant à l'histoire du pays concerné ou à la société contemporaine, noms géographiques de fleuves, de villes”<sup>20</sup>.

Tableau 3: *Cas de xénismes*

<b>Xénismes</b>	<b>Classement par fréquence de cooccurrence</b>
Obamacare	20
Medicare	9
Tax Policy Center	5
Medicaid	3
Affordable Healthcare Act	1
Dream Act	1
Health exchanges	1

Introduits en français, ces xénismes anglais peuvent être justifiés par la seule valeur connotative qu'ils portent. Il va sans dire que le système de santé en France n'est pas similaire au système de santé pratiqué aux États-Unis. L'Obamacare n'est pas la CMU, mais une aide pour se payer une couverture médicale par une assurance privée. D'où le maintien de ces xénismes qui expriment une réalité économique purement américaine et véhiculent un modèle de santé qui pourrait être très souvent méconnu des Français et/ou Francophones. Pour introduire ces xénismes dans le discours français, les auteurs n'ont pas pu se passer des processus et des représentations linguistiques et extra-linguistiques (principalement typographiques) variées alliant très souvent l'explication et la définition aux

<sup>20</sup> L. Guilbert, 1975, p. 93.

guillemets, parenthèses et crochets. Ci-dessous, quelques exemples de contextes définitoires et explicatifs:

*La réforme de la santé, baptisée "Obamacare".*

*La loi sur la santé surnommée "Obamacare" (contraction d'Obama et "health care", qui signifie "santé").*

*Le Medicare [assurance-maladie pour les personnes âgées].*

*Medicaid (assurance maladie des personnes pauvres ou handicapées).*

Quant aux emprunts, ils sont plus nombreux dans notre corpus. Les cas d'emprunts que nous avons trouvés concernent uniquement les emprunts que nous pouvons qualifier d'intégraux, c'est-à-dire qui n'ont pas fait l'objet de modifications morphologiques ou grammaticales et qui ne portent pas certains traits ou éléments de la langue française. Cependant, après extraction, nous avons éliminé les termes empruntés jugés appartenant au vocabulaire général et qui ne font pas partie de la nomenclature des termes économiques relatifs à la crise budgétaire, tels "lame duck", "stand-by", "geeks", "happy end", "mid-terms", règlement de compte à "ok corral".

Tableau 4: *Termes empruntés*

<b>Termes empruntés</b>	<b>Classement par fréquence de cooccurrence</b>
Shutdown	48
Fiscal cliff	3
Baby-boomers	2
Deal	2
Sequester	2
Taxcuts	2
Social security	2
Too big to fail	2
Debt limit deniers	1
Gridlock	1
Too big to believe	1
Selective default (SD)	1
Opération "twist"	1

Dans ce qui suit, nous essayons de passer au peigne fin quelques facteurs qui, à notre avis, semblent être les plus marquants dans la

génération de l'emprunt linguistique dans le domaine économique qui fait l'objet de cette étude.

Le premier facteur est socioculturel et est lié au snobisme, à l'exotisme ou encore à un modèle qui aux yeux de tout le monde est considéré comme le plus prestigieux et le plus attrayant, surtout en matière de technologie, de commerce et d'industrie. Les avancées que connaît l'Amérique dans plusieurs secteurs fait de ce pays une puissance et un modèle que tous les autres pays cherchent à imiter et à suivre. N'est-ce pas que la raison du plus fort est toujours la meilleure<sup>21</sup> ? „*On parle franglais par besoin d'être à la mode, de faire branché, ou bien en raison du milieu culturel multilingue dans lequel le français est pour certains une seconde langue*”<sup>22</sup>.

En revanche, il est difficile de juger si les emprunts motivés par le seul facteur de snobisme auront ou non une durée de vie longue dans le lexique économique du français. Le terme „deal” qui figure dans notre corpus et qui est utilisé depuis les années 1980 vit toujours, mais cela pourrait-il être le cas des autres termes comme le terme „gridlock” par exemple qui possède dans notre corpus comme équivalent français „blocage”?

*„Le gridlock ("blocage") est le défi numéro un de Barack Obama qui devra prouver sa capacité à faire aboutir des négociations bipartisans, ce qu'il n'a pas réussi à faire au cours de son premier mandat, alimentant les désillusions au sein de son propre camp”*<sup>23</sup>.

Le deuxième facteur est l'instabilité terminologique et la multiplicité des équivalents français suite à l'apparition d'un nouveau concept. Pour „fiscal cliff” qui date de 2010-2011, nous avons relevé en français les néologismes: „falaise fiscale” (4), „mur budgétaire” (4), „mur fiscal” (1). Cette indécision dans le choix d'un équivalent français pourrait jouer à l'avantage de l'utilisation et de l'installation du terme emprunté dans le lexique français. Dans ce cas-là, „*on imagine l'embarras du locuteur francophone qui, contraint de faire un choix délicat, optera finalement pour l'expression anglo-saxonne*”<sup>24</sup>. En voici un exemple tiré de notre corpus:

---

<sup>21</sup> Voir J. de la Fontaine, 1972, p. 28.

<sup>22</sup> M.T. Zanola, 2008, p. 88.

<sup>23</sup> Exemple tiré de notre corpus.

<sup>24</sup> J. Soubrier, 1998, p. 409.

*„«Mur budgétaire», «falaise fiscale», «Taxmageddon»... Cet ensemble d'exemptions fiscales dont la prolongation, ou l'arrêt, doit être décidé avant la fin de l'année aura fait couler beaucoup d'encre...”*

Un autre exemple est celui de „sequester”. À côté de l'emprunt figurent aussi dans notre corpus deux néologismes français: „séquestration” et „séquestre”. La présence de l'emprunt côte à côte avec l'équivalent français laisse la porte ouverte à maintes questions, surtout celle de la primauté, à savoir qui finira par s'imposer.

*„...la reconduction des coupes budgétaires automatiques («sequester»)...”*

*„«Séquestration» est le mot compliqué utilisé pour désigner les coupes budgétaires automatiques totalisant 1 200 milliards de dollars sur plus de dix ans”.*

*„...importantes coupes automatiques et arbitraires dans les dépenses de l'État [qualifiées par les démocrates de «séquestre»...”*

Le troisième facteur est la nécessité. L'emprunt se fait par nécessité dans le cas où l'on doit répondre à un besoin linguistique afin de combler un vide lexical. C'est le cas de „baby-boomers”<sup>25</sup>, implanté depuis longtemps dans le lexique français mais qui ne possède toujours pas d'équivalent français, et surtout de „shutdown”, néologisme anglais né pour désigner l'arrêt des activités gouvernementales fédérales en 2013 aux États-Unis. Ce dernier enregistre la plus grande fréquence dans notre corpus. Nous trouvons aussi dans l'utilisation fréquente de l'emprunt „shutdown” un facteur psychologique qu'est la volonté de ramener les locuteurs francophones au cœur de la crise américaine qui a fait la une de la presse mondiale, comme si cette crise les concernait directement et ce, via la terminologie, connue pour être la clé d'accès au savoir en général. Très souvent, nous trouvons le terme emprunté „shutdown” dans plusieurs titres d'articles de notre corpus, mais aussi dans le corps du texte, suivi d'une explication en langue française:

---

<sup>25</sup> Les personnes nées pendant le baby-boom qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

*Ce «shutdown» - le terme américain qui désigne la fermeture partielle des services fédéraux...*

*Face à ce «shutdown» -la fermeture partielle des services fédéraux...*

De plus, les expressions „too big to fail” et „too big to believe” incarnent bel et bien ce facteur psychologique. „Too big to fail” renvoie à la crise des subprimes qui a surtout touché le secteur bancaire en 2008 et vise les banques jugées trop importantes pour qu’on les laisse faire faillite, et „too big to believe” renvoie à la crise de 2013, au refus de croire au cataclysme d’un défaut de paiement américain provoqué par le refus du Congrès de relever le plafond de la dette.

## **7. Conclusion**

L’emprunt a certes tracé sa voie dans la terminologie française de la crise budgétaire américaine, mais la portée de ce phénomène n’est pas alarmante. Les résultats nous montrent que 2 termes de nos listes enregistrent des occurrences supérieures à 10. Néanmoins, cette terminologie empruntée s’installera-t-elle définitivement dans le lexique français, et se réveillera-t-elle avec toute éventuelle nouvelle crise financière et économique aux États-Unis ? Un suivi diachronique finira peut-être par apporter des réponses à ces questions et à d’autres encore.

Revenons au débat enclenché par les puristes et les autres gens qui ne voient pas dans l’emprunt un phénomène perturbateur. Le travail des commissions, des académies, des terminologues et des spécialistes en matière de création néologique autochtone est sans doute très important pour contribuer à l’évolution et l’enrichissement d’une langue. Mais „une langue ne se gouverne pas par décrets et son usage réel s’établit au niveau de toute une communauté dont les réactions peuvent être orientées mais jamais imposées”<sup>26</sup>, fait remarquer Jean Soubrier. L’emprunt qui fait peur est cet emprunt fait par facilité et par vitesse, ou qui marque une ignorance chez certains des concepts étrangers et les poussent à emprunter sans hésitation ni réflexion. Pour continuer à parler du monde, la langue française, comme tout autre langue, doit être „nataliste, tolérante, mondiale

---

<sup>26</sup> J. Soubrier, 1998, p. 413.

*dans son dessein, pluraliste dans sa démarche*<sup>27</sup>. Pour conclure, „*en faveur d'une langue ni pure ni soumise: francophone*”<sup>28</sup>.

## Références

- AFFEICH, Andrée, 2010, *Rupture et continuité dans le discours technique arabe d'Internet*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.
- ASSAL, Allal, 1993, „Calque et emprunt terminologique: le cas des biotechnologies”, in: *CERTIL*, 2, pp. 9-16.
- BOWKER, L.; PEARSON, J., 2002, *Working with Specialized Language. A practical guide to using corpora*, London / New York: Routledge.
- CERQUIGLINI, Bernard, 2007, „Le plaidoyer d'Alain Rey pour un français ni pur ni soumis”, in: *Le monde* (en ligne: <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3260,36-968234,0.html>).
- GUILBERT, Louis, 1975, *La créativité lexicale*, Paris: Librairie Larousse.
- HABERT, Benoît, 2000, „Des corpus représentatifs: de quoi, pour quoi, comment ?”, in: *Cahiers de l'Université de Perpignan*, 31, pp. 11-58.
- KOCOUREK, Rostislav, 1991, *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden: Oscar Brandstetter Verlag.
- La Fontaine, 1972, *Fables*, Paris: Le livre de poche.
- ROMAN, André, 1999, *La création lexicale en arabe. Ressources et limites de la nomination dans une langue humaine naturelle*, Lyon: PUL.
- SINCLAIR, John, 1991, *Corpus, Concordance, Collocation*, Oxford: Oxford University Press.
- SOUBRIER, Jean, 1998, „Néologismes et termes d'emprunt dans le français des affaires. Une étude de la terminologie en usage dans les offres d'emploi de la presse française”, in: *Actualité Scientifique*, pp. 403-418.
- TOURATIER, Christian, 1994, „Les problèmes de l'emprunt”, in: *L'emprunt*, 12, pp. 11-22.
- ZANOLA, Maria Teresa, 2008, „Les anglicismes et le français du XXI<sup>e</sup> siècle: la fin du français ?”, in: *Synergies*, 4, pp. 87-96.

---

<sup>27</sup> Voir B. Cerquiglini, 18/10/2007 (article consulté sur le site Internet du quotidien *Le Monde*).

<sup>28</sup> A. Rey, cité in B. Cerquiglini, 18/10/2007.